

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4408

présenté par

M. Viala, M. Emmanuel Maquet, Mme Audibert, M. Brochand, M. Gosselin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cinieri, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Bourgeaux et M. Bony

ARTICLE 48

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à terme, à l'absence de toute artificialisation nette de ceux-ci »

les mots :

« sobriété foncière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi ne définit pas la notion d' « absence d'artificialisation nette », il est donc proposé de la remplacer par « sobriété foncière », juridiquement et techniquement plus claire.